

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Le président de l'Université Marie et Louis Pasteur,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 16/12/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4811, en Physique - chimie, de la composante IUT Nord Franche-Comté est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

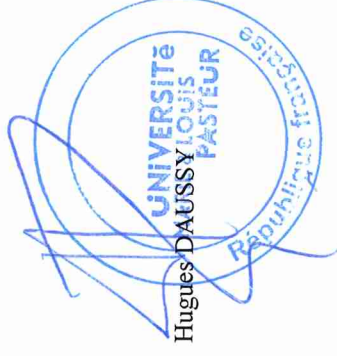
Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CHERBUY	PIERRE	CERTIFIE	H1510
Mme	GSCHWIND	REGINE	PR	29
M.	HOSATTE	DIDIER	AGREGE	H1414
Mme	LEPILLER	VALERIE	MCF	60
M.	MARKEZIC	DAVID	AGREGE	H8010

Mme	MEUNIER	CATHY	MCF	33
M.	PALMINO	FRANK	PR	63
M.	VUILLEMIN	YANNICK	AGREGE	H1300

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 08/04/2026

Le président de l'université,



Université Marie et Louis Pasteur
 1 rue Claude Goudimel
 25030 Besançon cedex
 Tél. : 03 81 66 66 66 – www.umlp.fr